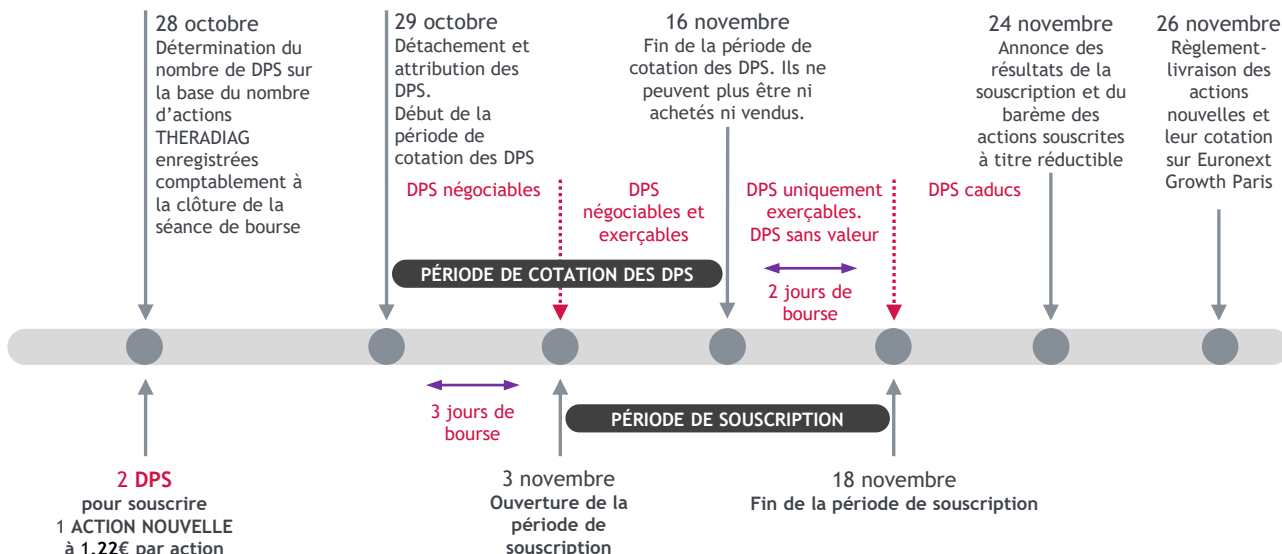


## 1 | PARITÉ ET PRIX DE SOUSCRIPTION

Chaque action détenue à la clôture de la journée comptable du 28 octobre 2021 recevra 1 DPS (Droit Préférentiel de Souscription) le 29 octobre 2021, date de détachement du DPS. Ces DPS donnent la possibilité de souscrire « à titre irréductible » à l'augmentation de capital de la société.

**2 = 1 à 1,22 €**  
 DPS actions nouvelle par action

## 2 | CALENDRIER



## 3 | VOUS ÊTES DÉJÀ ACTIONNAIRE DE THERADIAG

### *Vous souhaitez participer à l'augmentation de capital*

Chacune de vos actions vous donne droit à 1 DPS, et 2 DPS vous offrent la possibilité de souscrire 1 action nouvelle à 1,22 € par action.

- Si votre nombre de DPS est un multiple de 2 et que vous les exercez tous pour souscrire à l'augmentation de capital : vous êtes assuré de recevoir vos actions nouvelles.
- Si votre nombre de DPS n'est pas un multiple de 2, vous pouvez :
  - acheter en bourse un complément de DPS avant le 16 novembre 2021 pour obtenir un multiple de 2 et exercer vos DPS avant le 18 novembre 2021 afin de souscrire à l'opération;
  - vendre en bourse les DPS que vous décidez de ne pas exercer avant le 16 novembre 2021.
- Vous pouvez exercer seulement une partie de vos DPS et vendre les DPS restants. Cette vente peut financer la totalité ou une partie de votre souscription.

### *Vous ne souhaitez pas participer à l'augmentation de capital*

- Vous vendez tous vos DPS pendant la période de leur cotation du 29 octobre au 16 novembre 2021.
- Vous ne vendez pas vos DPS et ils deviennent caducs s'ils ne sont pas exercés avant le 18 novembre 2021.

## 4 | VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ACTIONNAIRE DE THERADIAG

- Si vous souhaitez participer à l'augmentation de capital, contactez votre intermédiaire financier pour :
  - acheter un nombre de DPS multiple de 2 avant le 16 novembre 2021 et souscrire des actions nouvelles en exerçant vos DPS avant le 18 novembre 2021,
  - souscrire à titre réductible (possible uniquement en complément d'une souscription à titre irréductible) mais la livraison des actions nouvelles n'est pas assurée.
  - souscrire à titre libre si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital

